Image not found or type unknown

Origine de propriété erronée et prescription acquisitive

Par **actel**, le **12/01/2017** à **12:39**

Bonjour.
S'il vous plaît, pourriez vous me dire si dans un titre de propriété dans lequel figure une origine de propriété totalement erronée qui est en totale discordance avec la désignation du bien vendu ,est ce que de ce fait cette origine de propriété peut conduire à la prescription acquisitive au profit du propriétaire concerné par ce titre ?
Et est ce que de ce fait , ce propriétaire concerné laisse apparaître la qualité de détenteur ?
En d'autres termes y a t-il "détention ?

Merci d'avance pour votre réponse ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés